

CERTIFICAT DE GARANTIE

APPAREIL

type :
référence :

NOM DE L'ACHETEUR _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

DATE D'ACQUISITION le 21 Avril 1980.

CACHET DU VENDEUR

le 21 Avril 1980.
RAYON PHOTO
CARREFOUR



INFORMATION AU CONSOMMATEUR SUR LA GARANTIE ET LE SERVICE APRÈS-VENTE

Pour toute mise en œuvre de Garantie ou de Service Après-Vente, vous devez vous adresser dans un magasin CARREFOUR.

Notre Société assure gratuitement le remplacement des pièces défectueuses et la main-d'œuvre correspondante, pendant une durée de deux années à partir de la date d'acquisition, sauf en cas de non-respect des prescriptions d'utilisation ou lorsqu'une cause étrangère à l'appareil est responsable de la défaillance.

Les dispositions stipulées ci-dessus ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défaut et vice cachés qui s'applique, en tout état de cause, dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.

CARREFOUR

S.A. au capital de 151 614 200 F
R.C. CORBEIL-ESSONNE B 652 014 051 - 00310